

# Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

n/c HOTEL DU 2 FÉVRIER  
B. P. 131 LOME - TOGO

TÉL (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

## RAPPORT N° 31 : SEANCE DU LUNDI 19 AOÛT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le 19 août,

La conférence Nationale a ouvert sa séance à 15 heures 20 minutes. Après la minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national, l'ordre du jour a été proposé et adopté. Il comprenait trois points :

- 1° Rapport de la séance du 17 août 1991
- 2° Présentation et adoption des rapports des Commissions
- 3° Divers.

La lecture et l'adoption du rapport de la séance du 17 août 1991 a été suivie d'un appel du Présidium aux dockers du Port Autonome de Lomé en grève depuis le 16 août dernier. Ces derniers ont été invités à reprendre le travail, les dispositions étant prises pour que les négociations aient lieu entre les représentants syndicaux et les autorités de tutelle.

[www.cnstogo.com](http://www.cnstogo.com)

Le deuxième point de l'ordre du jour a été abordé avec la présentation de la 3e partie du rapport de la Commission "Affaires Politiques et Droits de l'Homme". Il s'agissait du rapport de la sous-commission "Information et Communication" présenté par Monsieur Nicolas LAWSON. Après avoir rappelé l'importance de la presse, quatrième pouvoir dans les sociétés modernes où elle constitue un élément essentiel de la démocratie, l'intervenant a procédé à un bilan des réalisations dans ce domaine. Il a démontré que si les résultats au plan des supports matériels créés pour la plupart dans les années 1970 sont

insuffisants mais non négligeables, le bilan moral reste négatif. En effet, alors qu'au lendemain de l'indépendance, la liberté était donnée aux journalistes, de faire leur métier, le régime en place a conçu l'information comme un moyen de propagande au service du parti unique et du culte de la personnalité. Les ingérences politiques ont constitué un obstacle à une information objective et l'insuffisance des moyens financiers a été à la source de la mauvaise qualité des prestations. Par ailleurs, précise le rapport, la brèche ouverte dans le monopole de l'information par une presse privée contestataire a provoqué la promulgation d'un Code de la Presse excessivement répressif. Ainsi le journaliste togolais a vécu sous un régime de stricte surveillance, avec l'impossibilité pour lui d'invoquer la clause de conscience.

Devant ce bilan, la sous-commission "Information et Communication" a proposé des résolutions relatives à l'indépendance de la presse, à la création d'une Haute Autorité de la communication et d'une commission ad hoc de la communication pour la période de transition. Elle a également recommandé l'abrogation de la loi n° 90 - 25 du 30 novembre 1990 portant Code de la Presse, la libéralisation des moyens audiovisuels, la reconnaissance de la presse privée, la réglementation du secteur de la publicité, le changement de la dénomination "Nouvelle Marche" pour les organes de la presse officielle.

Le débat qui a suivi concernait l'ensemble du rapport de la commission "Affaires Politiques et Droits de l'Homme". Ainsi, dans le domaine des Droits de l'Homme, il a été question de la nécessaire réforme de la CNDH à qui il ne sera toutefois pas nécessaire de conférer l'impérium, les tribunaux retrouvant toutes leurs prérogatives dans la nouvelle société togolaise. Les interventions ont aussi porté sur le problème des écoutes téléphoniques et de la violation de la correspondance. Toujours dans le domaine des Droits de l'Homme, des informations ont été apportées sur des cas particuliers : les expulsions de BODJE, la responsabilité des agents de santé dans la mort de certaines

personnes lors des événements des derniers mois, les circonstances de l'assassinat de Georges PANA. Enfin des correctifs ont été portés quant à la date de la tuerie de Vogan et à la dénomination des événements du 13 janvier 1963 qu'on ne saurait assimiler à un coup d'Etat.

Pour ce qui concerne le problème des expropriations, les interventions ont concerné la question des contrats coutumiers de métayage et la gestion des réserves administratives. Quant au domaine de la presse, il a été question de la composition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel où les représentants du monde du cinéma sont absents.

Le rapport de la Commission "Affaires Politiques et Droits de l'Homme" a été adopté à la suite de ce débat qui a conduit l'assemblée jusqu'à la première pause qui a duré de 18 heures 10 minutes à 18 heures 35 minutes.

La Commission "Santé et Affaires Sociales" a été ensuite invitée à présenter son rapport. Après une introduction de son Président, le Docteur Afatchao AMEDOME qui a précisé que la commission, fidèle en cela au testament de feu Dr HOMAWOO, est allé jusqu'au bout en pensant aux plus pauvres, le Dr ADANLETE François, rapporteur de la commission, a exposé la méthode de travail de la Commission.

Monsieur ALI-DIABACTE Taoudjoudine, a ensuite présenté le rapport de la sous-commission "Affaires Sociales et Promotion de la Femme". Ce rapport procède dans un premier temps à l'identification et l'analyse des grands problèmes sociaux du Togo au seuil de la quatrième République : analphabétisme, exode rural provoquant l'éclatement de la cellule familiale et donc le bouleversement des structures sociales traditionnelles, développement de la pauvreté, taux élevé de chômage avec pour corollaire la délinquance juvénile, la toxicomanie et la prostitution. Le rapport s'est penché surtout sur le cas des groupes touchés par ces problèmes : les enfants abandonnés et délaissés, les jeunes dont la plupart sont sans emploi alors que

ceux qui travaillent sont écrasés par de lourdes charges familiales, les femmes victimes d'injustices sociales diverses, les personnes handicapées marginalisées et laissées pour compte, les personnes âgées de plus en plus isolées et les sinistrés pour les problèmes desquels aucune structure viable n'existe actuellement. Monsieur ALI-DIABACTE a également mis l'accent sur l'insuffisance de la couverture sociale au Togo et a précisé que l'ampleur et la gravité des problèmes résultent des déficiences de la politique sociale du Gouvernement. En conséquence, la sous-commission Affaires Sociales et promotion de la Femme recommande la définition d'une nouvelle politique sociale, tâche dévolue aux Etats Généraux à convoquer dans les plus brefs délais, la mise en place de nouvelles structures et de programme de protection et de promotion sociale, une meilleure organisation de l'encadrement des populations en particulier de l'alphabétisation, et une réforme des systèmes de Sécurité Sociale.

Le deuxième volet du rapport de la Commission Santé et Affaires Sociales a eu pour thème "Santé-Population" et a été présenté par le Docteur BALO Patrice, Rapporteur de cette sous-commission. Celui-ci après avoir essayé de tisser le parallèle nécessaire entre la santé et le développement, la santé et le niveau socio-économique, a procédé à une analyse minutieuse de la situation sanitaire de notre pays, et relevé un à un les maux qui rongent notre système de santé. Parmi ces maux, on peut citer le manque d'infrastructure, la dégradation de l'environnement, la faiblesse du budget de la santé, le manque de personnel, les mauvaises conditions de travail, la mauvaise gestion des moyens existants etc.. L'intervenant a fait diverses recommandations à court et à moyen termes au rang desquelles la Convocation des Etats Généraux, l'assainissement, l'abrogation des dispositions prohibant et punissant l'usage de moyen abortif, la collaboration entre médecine traditionnelle et médecine nouvelle, la diminution des prix des produits pharmaceutiques et la suppression du monopole de Togopharma, le changement de la dénomination du Pavillon Militaire, la construction d'un hôpital militaire autonome ; la définition de politique sanitaire adéquate dans les divers domaines.

Le débat qui a suivi ces deux rapports et qui a été dirigé par le Secrétaire Général Adjoint, le Docteur DJAGBA Georges a tourné autour des problèmes de populations, de la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme, de la revalorisation des notions de couple et de famille, de la révision du code de la famille, de la protection de l'enfant, de la lutte contre la vente des aides alimentaires, de la protection de l'enfant, de la nécessité d'interpeller le Directeur de Togopharma, de la démilitarisation du personnel médical. Ces débats ont permis au Ministre de la Santé de porter à la connaissance de la Conférence le changement du nom du pavillon militaire, devenu clinique médico-chirurgicale, et de lancer un appel pour la préservation des infrastructures médicales notamment les véhicules médicaux lors des manifestations.

Après l'adoption du rapport de la Commission Santé Affaires Sociales, le Président du Présidium a lancé un appel au calme aux jeunes de Tohoun et d'Anié et a renouvelé son appel aux dockers pour qu'ils reprennent le travail, une délégation du Présidium devant passer les rencontrer.

Intervient alors la seconde pause qui a duré de 21 heures 10 minutes à 21 heures 55 minutes.

La parole a été donnée à la Commission Défense Sécurité pour la présentation de son rapport. Au préalable, le Président de ladite commission Monsieur Atsutsé AGBOBLI a fait un bref aperçu sur l'organisation de sa commission. Il a tenu à remercier le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Monsieur Yao KOMLAVI, pour l'aide qu'il a apportée à ladite commission dont il a lui-même fait partie. Il a remercié également au nom de la Conférence Nationale, tous les officiers, sous-officiers et soldats qui, dans l'anonymat, ont apporté leur contribution substantielle à la commission.

Quant au Ministre de la Défense, il n'a pas daigné répondre aux deux lettres qui lui ont été envoyées par la commission.

Après ce préalable, le rapport de la Commission Défense Sécurité sera présenté en deux volets.

Dans une première partie intitulée Forces de Sécurité le rapporteur adjoint de la commission Me Max SITTI, après avoir défini le rôle des forces de sécurité, composées de gardiens de préfecture, de sapeurs pompiers et de la police, a montré comment la police, s'écartant de son rôle, n'a servi qu'à pérenniser un système et à maintenir un homme au pouvoir.

Puis procédant à une analyse minutieuse de l'état général de la police nationale, l'intervenant a relevé les divers problèmes qui entravent le bon fonctionnement de la police nationale et qui sont entre autres, l'insuffisance des effectifs, les mauvaises conditions de recrutement, la mauvaise gestion du personnel, l'insuffisance des moyens matériels et financiers, la substitution de l'armée à la police dans le rôle de cette dernière, le tribalisme, le favoritisme et le népotisme. La commission a défini une nouvelle vision de la police : une police républicaine organisée au service de la Nation, pour qui la prévention sera la règle d'or et la répression l'exception ; une police qui agira partout et toujours dans le strict respect de la règle de droit. Pour permettre la réorganisation des forces de sécurité, la commission a fait diverses recommandations, qui permettent de redonner aux agents de police, aux gardiens de préfecture et aux sapeurs pompiers leurs place et rôle dans la société nouvelle. L'intervenant a terminé en demandant la convocation des Etats Généraux des Services de Sécurité.

La deuxième partie de ce rapport qui concerne les Forces Armées a été présentée par le Rapporteur de la Commission Monsieur AYEVA Zarifou.

Celui-ci a d'abord procédé à un diagnostic de la situation de nos Forces Armées, diagnostic qui lui a permis de déplorer le non respect des normes légales régissant l'Armée et l'absence de règlement militaire. Il a ensuite relevé le caractère tribal de la composition et du commandement de l'armée, la promotion des médiocres aux dépens des diplômés, les lacunes des accords de

coopération militaires, le mauvais entretien des casernes, la misère des soldats de rang, l'augmentation excessive du budget de l'armée, la déviation de celle-ci qui a abandonné son rôle de protection du territoire pour se retourner contre la population nationale.

Après avoir redéfini la mission qui doit être celle des Forces Armées dans la Société de demain, M. AYEVA a fait une série de recommandations qui tendent à diminuer progressivement l'effectif de l'Armée, à placer celle-ci sous les ordres de tout gouvernement élu, à réhabiliter les soldats qui ont été assassinés et à réhabiliter et à réintégrer ceux qui ont été arbitrairement radiés, à dissoudre certains corps existants...

Ces diverses recommandations permettront aux Gendarmes et aux Militaires de jouer dans le Togo Nouveau le rôle qui est le leur. Mais avant tout, un audit comptable de la gestion des Forces Armées et la convocation de leurs Etats Généraux s'imposent.

La commission a marqué la préférence pour une politique défensive avec définition des ennemis potentiels de notre pays.

Reprenant la parole, le Président de la Commission a demandé à chaque citoyen de se considérer désormais comme un élément essentiel de la défense du Territoire et de penser la défense du pays dans le cadre géopolitique africain.

Les débats ont été renvoyés au mardi 20 août 1991 et la séance a été levée à 23 heures après la minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 20 août 1991

Le Rapporteur Général,

Jean Yaovi DEGLI